

## infraction en belgique

## Par giloulou, le 03/10/2024 à 14:32

J'ai reçu un courrier d'un service recouvrement français (OVERLAND SARLU sis au14 RUE DE LA POSTE -27950 SAINT MARCEL) me demandant de régler la somme de 58 euros pour une amende non respect de panneau de signalisation sans indication de lieu de ville de rue de type de caméra) seule la phrase "mandaté par la ville de GAND" est sité est ce la manière de gérer les infractions en belgique pour des résdents français de ne pas recevoir le PV avec un simple courrier d'un service recouvrement? ou est ce une arnaque? merci